



Notification

(art. 36, let. b de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA; RS 172.021).

Alexandra Hamdan Barocio, née le 9 octobre 1991, ressortissante mexicaine, sans domicile de notification en Suisse.

Dans le cadre du recours du 26 avril 2019 (date du timbre postal) interjeté contre la décision du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM du 14 mars 2019, le Tribunal administratif fédéral, par arrêt du 15 juillet 2020, a prononcé:

1. Le recours est irrecevable.
2. Il n'est pas perçu de frais de procédure.

28 juillet 2020

Tribunal administratif fédéral:
Cour VI